



# CAPA Jardinier Paysagiste

## Devenez ouvrier du paysage

Le CAPA jardinier Paysagiste est un diplôme national de Niveau 3

Il permet la poursuite d'études en Brevet Professionnel Agricole ou Brevet professionnel de niveau 4.

**Ce diplôme donne accès aux métiers de :** Agent(e) d'entretien des parcs et jardins ; Jardinier(e) paysagiste/des espaces vert ; Aide-jardinier(e) ; Manœuvre des espaces verts ; Ouvrier(e) d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage.

**Secteur d'activité :** Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public. Il peut aussi être employé dans une SIAE, un ESAT ou, plus rarement, dans une entreprise horticole ou une entreprise du territoire (ETF, ETR, ETA).

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés.

Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes, ...).

Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés.

Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

### POUR QUI ? :

Pour toute personne de plus de 18 ans ayant un projet professionnel en rapport avec les métiers de l'aménagement et de l'entretien du paysage :

Demandeur d'emploi

Salarié-e en CPF Transition professionnelle

Salarié-e en reconversion professionnelle

Salarié-e en contrat de professionnalisation

### CALENDRIER :

Entrées et sorties cadencées

Accueil / entretiens toute l'année

**Renseignements auprès du secrétariat : 05 55 27 20 41**

### CFPPA de TULLE-NAVES Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

Cézarin – 19460 NAVES - 05 55 27 20 41

[cfppa.tulle-naves@educagri.fr](mailto:cfppa.tulle-naves@educagri.fr)

<http://www.lycee-agricole-tulle.fr/>



cfppa de tulle-naves



**Le CAPA Jardinier paysagiste est un diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture.**

**Formation organisée en Unités Capitalisables (UC) :**

### **3 Unités Générales :**

- UCG1. Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
- UCG2. Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
- UCG3. Interagir avec son environnement social

### **3 Unités Professionnelles :**

- UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager
  - 1.1 Entretien la végétation
  - 1.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères
- UCP2 Réaliser des travaux d'aménagement paysager
  - 2.1 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
  - 2.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères
- UCP3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements
  - 3.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
  - 3.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

### **1 Unité d'adaptation régionale (UCARE) :**

Mettre en place des corridors écologiques et des abris pour restaurer et maintenir la biodiversité

**Le CAPA Jardinier Paysagiste est un diplôme accessible par la voie de la VAE**

## **DEROULEMENT DU PARCOURS :**

Formation de 1500 heures minimum dont 469 heures en entreprise (13 semaines) :

- A temps plein sur une durée de 11 mois environ
- Ou selon en alternance sur 2 années dont 1100 heures en centre dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage

## **MODALITES :**

### Modalités pédagogiques :

Cours théoriques illustrés, mise en situation professionnelle en atelier et sur chantiers pédagogiques

### Evaluation :

Système d'évaluation par UC (Unités capitalisables).

Possibilité d'équivalence(s) en fonction des diplômes obtenus antérieurement

Certaines séquences de formation peuvent être réalisées en Formation Ouverte A Distance (FOAD)

## **CONDITIONS D'ACCES**

### Voie formation continue :

Avoir plus de 18 ans.

### Voie alternance :

Avoir signé un contrat de professionnalisation ou un contrat d'apprentissage

Une individualisation du parcours de formation conçue au service de votre projet professionnel

## **INFORMATIONS PRATIQUES :**

Rémunération et protection sociale possibles selon la situation professionnelle à l'entrée en formation.

Financement du parcours : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, OPCO, Pôle Emploi ...

Restauration assurée, possibilité d'hébergement (nous consulter)

Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion sur <https://lycee-agricole-tulle.fr/formation-adultes/>